Protégez vos revenus, votre santé et votre activité

Le régime obligatoire constitue un premier socle. Des garanties adaptées peuvent compléter votre protection selon vos besoins.

Si vous ne pouviez plus travailler, de combien votre foyer et votre entreprise auraient-ils besoin chaque mois ?



La prévoyance : préserver vos ressources

En cas d'arrêt de travail couvert, elle peut compléter les indemnités du régime obligatoire. En invalidité, elle peut prévoir une rente ou un capital. Des garanties décès peuvent protéger vos proches.



La santé : compléter les remboursements

La complémentaire santé intervient après l'Assurance Maladie : consultations, hospitalisation, dentaire, optique… selon les garanties. Elle aide à payer les soins ; la perte de revenus relève de la prévoyance.



Les frais professionnels : protéger l'activité

Loyer, abonnements, emprunts… Certaines charges persistent pendant un arrêt. Une garantie « frais généraux permanents » peut couvrir les dépenses prévues au contrat.



L'épargne retraite : préparer demain

Estimez votre pension et l'écart avec le niveau de vie souhaité. Une épargne constituée progressivement peut contribuer à préparer un complément de revenus.